



## 21254 - Elle fait une contribution par peur de son directeur

---

### question

J'ai fait un don en faveur d'un projet caritatif par peur de mon supérieur hiérarchique alors que s'il me revenait d'en décider librement, je n'aurais pas donné pas un sou! Est-ce que je serais récompensé pour mon acte, comme si je l'avais fait de plein gré? Apporte moi un argument.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Si l'affaire s'est passée comme vous l'avez mentionnée, vous ne serez pas récompensée par Allah puisque vous n'aviez pas eu cette intention. Vous n'aviez agi que par peur de votre collègue. Or, il est reçu du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) qu'il a dit: « les oeuvres dépendent des intentions qui les dictent. Chacun sera récompensé en fonction de son intention. » (rapporté par al-Boukhari, chapitre : debut de la Révélation et par Mouslim, chapitre : gouvernance n° 1907.